

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Décembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	8

Vote
A l'unanimité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 15 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIÈRES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/12/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/12/2023.

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance avant donné procuration : Mme BROC Caroline à Mme TRINQUET Simone

Absent(s) : M. BREDART Jean-Luc, M. CHAMPROUX Martial, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. FOURMENTRAUX Yves

2023_62 – La Chapelle Montlinard : Demande de participation financière aux frais liés à l'entretien du cimetière

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que suite à la convention entre la commune de La Chapelle Montlinard et Argenvières (approuvée par délibération le 10 mars 2023), il convient de demander à la commune de La Chapelle Montlinard, pour l'entretien 2023 du cimetière, la participation financière annuelle calculée comme suit :

Entretien annuel (1 mois) :

1 agent temps plein : Salaire + charges = 2755.00 €

1 agent 20/35 ème : Salaire + charges = 1733.25 €

Achat de rosiers

53.04 €

Total : 4 488.25 €

Total : 4 541.29 euros à partager entre les 2 communes soit 2 270.65 euros par commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Madame La Maire à demander la somme de 2 270.65 euros à la commune de La Chapelle Montlinard pour la participation à l'entretien du cimetière pour l'année 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18 Décembre 2023

La Maire

Francine MENARD



Le/La Secrétaire de séance

M. FOURMENTRAUX Yves